

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2012

Présents : BERNOS, PAILLAS, IDOMENEE, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Joelle FABRE	à	Jean-Louis VALIANI
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Anne BARBET	à	Dominique QUEHEILLE
	Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER
	Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Pierre VIDEGARAY	suppléant de	André MINJUZAN
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Philippe GARROTE
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, Joseph LEES, Jean CASABONNE, Alain TEULADE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120301-17-CUL

ESPACE JELIOTE : REMPLACEMENT DU GROUPE FROID

M. BEDECARRAX indique que par délibérations des 28 avril et 2 août 2011, le Conseil Communautaire a adopté le projet de remplacement du groupe froid de l'espace Jéliote et autorisé Monsieur le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions.

A ce jour, le Conseil Général 64 a d'ores et déjà alloué une aide à hauteur de 18 649 € et un dossier est en instance au titre de la DETR 2012.

Il est prévu d'engager les travaux correspondants, estimés à 65 000 € HT, dès la fin de la saison de chauffe afin de perturber le moins possible le fonctionnement de l'établissement.

La dévolution des travaux sera assurée dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés.

Compte tenu de la technicité de ce chantier, il est prévu de faire appel, après consultation, à un bureau d'étude spécialisé qui pourrait se voir confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de nous aider dans l'analyse des offres et le suivi des travaux. Le montant est estimé à 5 000 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe du Spectacle Vivant par décision modificative.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés et signer le marché correspondant
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer un contrat d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 01 mars 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT